



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 057-245700695-20261013-A2026_42_SI-AI

ARRETE DU PRESIDENT N° 2026-42

Portant délégation de signature au Directeur du Département « Environnement et Cycle de l'eau »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-9 autorisant le Président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service,

Vu la délibération n° 1 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant élection de M. Roland BALCERZAK à la Présidence de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégations du Conseil Communautaire au Président,

Vu l'arrêté du Président n° 2026-24 en date du 13 avril 2026 portant délégation de signature pour les bons de commande à Monsieur [REDACTED] Directeur du Département « Environnement et Cycle de l'eau »,

Considération le nouvel organigramme des services de la CCCE, acté par délibération n° 11 du Conseil communautaire en date du 29 septembre 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de donner délégation de signature à Monsieur [REDACTED], Ingénieur principal, assurant la fonction de Directeur du Département « Environnement et Cycle de l'eau », pour les bons de commande compris entre 0,00 € H.T. et 1 500 € H.T. inclus et pour tous les bordereaux de suivi de déchets,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté du Président n° 2026-24 en date du 13 avril 2026 portant délégation de signature pour les bons de commande à Monsieur [REDACTED] Directeur du Département « Environnement et Cycle de l'eau » est remplacé par le présent arrêté.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur [REDACTED], en sa qualité de Directeur du Département « Environnement et Cycle de l'eau », à compter du 13 octobre 2026 et pour la durée du mandat, tant qu'elle ne sera pas rapportée, dans les domaines suivants :

- bons de commande compris entre 0,00 € HT. et 1 500 € H.T..
- bordereaux de suivi de déchets.

Cette délégation s'entend pour les compétences du département.

Article 3 :

Le présent arrêté rapporte les précédents arrêtés de délégation de signature concernant l'intéressé et sera porté à la connaissance de l'intéressé et transmis au représentant de l'Etat dans le département.

Fait à Cattenom, le 13 octobre 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK

Notifié à l'intéressé le 21/10/2026

